



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tenue par vidéoconférence, le conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a adopté le Règlement 203-2021 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Municipalité. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 9^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et responsable
du greffe

Pour toute information :
450 455-3414
jparadis@pointe-des-cascades.com